

Budget d'exploitation 2018

Adopté - Conseil d'administration
16 novembre 2017



Le Réseau de transport métropolitain

Depuis le 1^{er} juin 2017, le Réseau de transport métropolitain (RTM) est responsable d'exploiter, sur l'ensemble de son territoire, les services de transport collectif réguliers par autobus et trains de banlieue, incluant le transport adapté. Il réunit l'expertise en transport collectif de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et celle des organismes de transport des couronnes nord et sud.

Son territoire est composé des 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la réserve indienne de Kahnawake et la ville de Saint-Jérôme.

Notre mission

Nous transportons les gens avec efficacité et convivialité.

Notre vision

Nous visons l'excellence du service par la proactivité, l'innovation et la flexibilité.

Nos valeurs

Collaboration, innovation, excellence, engagement, respect.

Les faits saillants

- Le RTM présente un Budget d'exploitation 2018 équilibré, conformément aux dispositions inscrites dans sa Loi constitutive.
- L'exercice 2018 est le premier exercice complet du RTM (cycle de 12 mois). Il s'agit du premier budget réalisé par la direction générale du RTM depuis les changements dans la gouvernance des transports collectifs dans la région métropolitaine de Montréal.
- Ce Budget d'exploitation propose plusieurs développements pour 2018, concernant principalement :
 - les services additionnels pour les activités de trains de banlieue, d'autobus et de transport adapté ;
 - les coûts associés aux investissements dans les systèmes de transport intelligents (STI) et autres outils technologiques ;
 - le programme de formation pour les employés Connexion client, qui propose une nouvelle vision de service à la clientèle née de la volonté de se doter de standards de service et d'ainsi améliorer la satisfaction de la clientèle.
- Une portion des activités déléguées au RTM par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) en 2017 concernant la gestion d'actifs métropolitains (terminus, stationnements incitatifs, voies réservées) sont retirées en 2018, car il est prévu que ces actifs métropolitains passent sous la responsabilité de l'un des trois autres exploitants de la région métropolitaine de Montréal, soit la Société de transport de Montréal (STM), la Société de transport de Laval (STL) ou le Réseau de transport de Longueuil (RTL).
- Le RTM va compléter en 2018 sa mise en place commencée le 1^{er} juin 2017, avec entre autres :
 - le déploiement de l'identité corporative (image de marque) ;
 - la transition informatique débutée avant la création du RTM.

LES PRINCIPALES HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES

Le budget d'exploitation 2018 ne tient pas compte des impacts potentiels sur les opérations du RTM que pourrait entraîner le début des travaux pour la mise en place du Réseau électrique métropolitain (REM) autres que ceux qui prévalaient déjà dans les budgets des services d'autobus de la couronne sud et qui sont inclus dans la Politique de financement de l'ARTM.

- ▶ Le RTM devra convenir des modalités financières avec l'ARTM pour compenser tous les coûts additionnels lorsqu'ils seront connus.

Le RTM sera peut-être chargé d'exploiter, pour une portion de 2018, certains actifs métropolitains délégués à d'autres opérateurs au 1^{er} janvier 2018.

- ▶ Le cas échéant, le RTM sera compensé par l'ARTM pour les coûts additionnels engagés pour cette gestion transitoire.

Le Budget d'exploitation 2018

Le RTM présente un Budget 2018 en équilibre, où le total des revenus et des charges est de 562,7 M\$, soit 405,9 M\$ provenant des activités de fonctionnement et 156,8 M\$ provenant des activités d'investissements.

FONCTIONNEMENT

Les activités de fonctionnement sont constituées de l'ensemble des coûts directs pour exploiter les services de trains de banlieue, d'autobus et de transport adapté sur le territoire du RTM. Ils incluent aussi tous les coûts administratifs pour soutenir ces activités. L'ARTM rémunère le RTM pour l'exploitation des services, selon une entente d'offre de service entre les deux parties.

Pour l'exercice de sept mois débutant le 1^{er} juin 2017 et se terminant le 31 décembre 2017, le RTM prévoit réaliser un surplus pour ses activités de fonctionnement de 2,7 M\$. Ce surplus est engendré par des coûts non récurrents soutenus par l'ARTM, combinés à des économies dans les activités courantes. Pour 2018, les revenus de fonctionnement sont établis à 405,9 M\$. Ce montant inclut 403,2 M\$ provenant de l'ARTM et 2,7 M\$ de surplus de 2017. Cette utilisation des surplus est conforme aux exigences de la Loi constitutive du RTM.

INVESTISSEMENTS

Les activités d'investissements sont constituées des coûts de financement pour les différents projets passés et à venir du RTM, ainsi que de la provenance des fonds pour que le RTM puisse remplir ses obligations. En effet, l'ARTM rémunère le RTM pour la portion non subventionnée des projets, tandis que la portion subventionnée provient de sources gouvernementales.

Les dépenses d'investissements de 156,8 M\$ pour 2018 se composent d'un montant 136,7 M\$ en services de dette existants au 1^{er} janvier 2018, soit environ 87 % du total. La différence de 20,1 M\$ représente des coûts de financement relatifs aux nouveaux investissements modélisés dans le Programme des immobilisations (PDI) 2018-2027 du RTM. De ce montant de 156,8 M\$, 41,9 M\$ proviendront de l'ARTM et 114,9 M\$ de sources gouvernementales.

TABLEAU 1 – Synthèse du Budget d'exploitation 2017 (7 mois) et 2018

| (en millions de \$) | Budget 2017 (7 mois) | Prévision 2017 (7 mois) | VARIATION \$ | Budget 2018 (12 mois) |
|--|-------------------------|----------------------------|-----------------|--------------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| Revenus | 235,6 | 238,3 | 2,7 | 405,9 |
| Contrat de service – ARTM | 235,6 | 238,3 | 2,7 | 403,2 |
| Excédent de fonctionnement au début | - | - | - | 2,7 |
| Charges | 235,6 | 235,6 | - | 405,9 |
| Surplus (déficit) annuel | - | 2,7 | 2,7 | - |
| INVESTISSEMENTS | | | | |
| Revenus | 126,8 | 125,4 | (1,4) | 156,8 |
| Remboursement des investissements non subv. – ARTM | 35,2 | 37,3 | 2,1 | 41,9 |
| Subventions gouvernementales aux immobilisations | 91,6 | 88,1 | (3,6) | 114,9 |
| Dépenses | 126,8 | 125,4 | (1,4) | 156,8 |
| Surplus (déficit) annuel | - | - | - | - |
| Excédent à la fin | - | 2,7 | 2,7 | - |

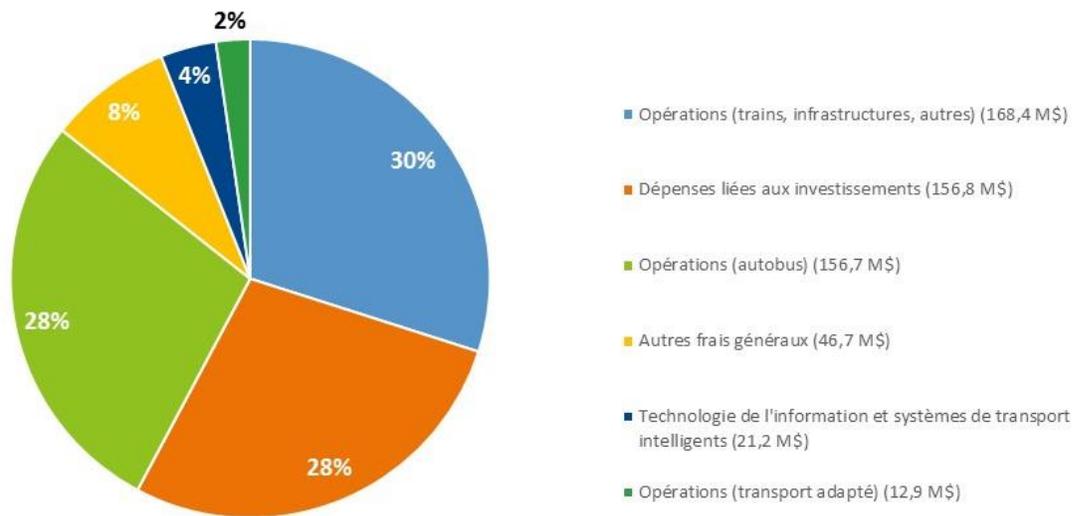
TABLEAU 2 – Synthèse du Programme des immobilisations (PDI) 2018-2027 du RTM pour l'exercice 2018

| (en millions de \$) | 2018 |
|---|--------------|
| RÉSEAU D'AUTOBUS | 22,4 |
| RÉSEAU DE TRAINS DE BANLIEUE | 306,5 |
| Infrastructures et lignes | 290,6 |
| Matériel roulant | 15,9 |
| MOBILITÉ INTÉGRÉE ET ACCESSIBILITÉ | 56,8 |
| MESURES D'ATTÉNUATION | 15,4 |
| RÉSERVE | 10,0 |
| TOTAL GLOBAL | 411,1 |

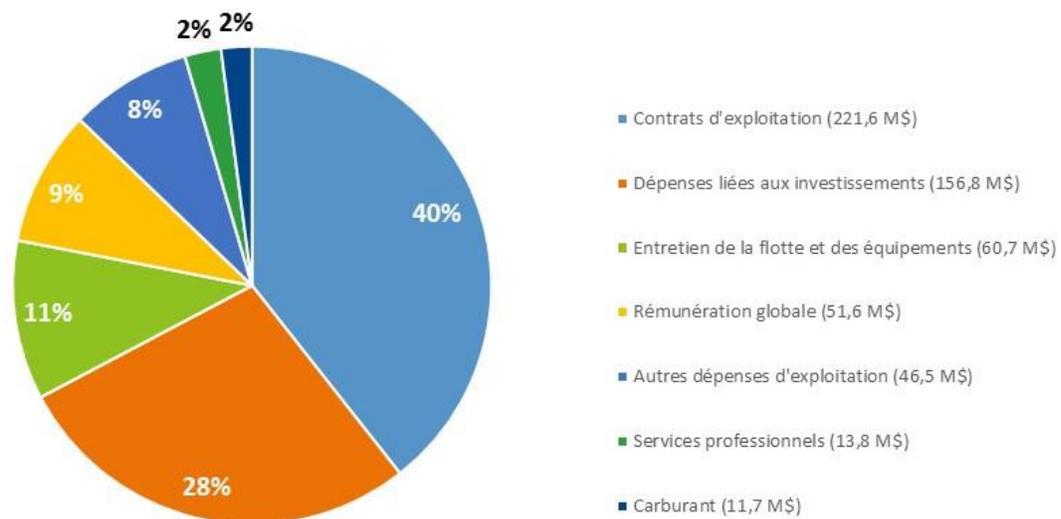
Les investissements projetés pour 2018 représentent 411,1 M\$.

Les investissements liés exclusivement au réseau d'autobus sont inférieurs à ceux destinés au réseau de trains de banlieue, car l'ampleur des actifs liés à ces deux réseaux est différente : le RTM n'est pas propriétaire de la flotte d'autobus et des centres d'entretien afférents tandis qu'il l'est pour le réseau de trains de banlieue.

GRAPHIQUE 1 – Budget d’exploitation 2018 – Répartition des coûts par activité



GRAPHIQUE 2 – Budget d’exploitation 2018 – Répartition des coûts par nature



**Réseau de transport
métropolitain**

700, rue De La Gauchetière Ouest, 26^e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2
rtm.quebec